ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 16303

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la nécessité de maintenir un enseignement de l'allemand de qualité en France. Cet enseignement est en constante régression. Il rappelle le rôle important des enseignants d'allemand qui se sont toujours largement impliqués dans la mise en oeuvre d'échanges scolaires et l'organisation de voyages culturels en Allemagne ou de stages en entreprises. Aujourd'hui, face aux réelles menaces qui pèsent sur l'enseignement de la langue allemande, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour favoriser l'apprentissage de l'allemand.

Texte de la réponse

L'étude de l'évolution de l'allemand au cours de ces dernières années ne peut qu'amener à constater une baisse d'intérêt pour l'apprentissage de cette langue, et cela malgré l'implication des enseignants d'allemand pour la mise en oeuvre d'échanges scolaires et l'organisation de voyages culturels en Allemagne ou de stages en entreprises. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de maintenir un enseignement de l'allemand de qualité et de renforcer la position de cette langue dans le système éducatif français. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la première langue vivante (LV1) comme c'est le cas pour la langue allemande. Cet apprentissage repose en effet sur le principe de la diversification des langues proposées et sur la continuité de leur enseignement entre l'école et le collège. Alors que la baisse d'intérêt pour l'étude de la langue allemande s'est traduite par une importante diminution des effectifs dans le second degré, la situation demeure plus satisfaisante dans le premier degré. En 2002-2003, l'allemand est appris par 13,45 % des élèves du cycle III de l'école primaire bénéficiant de l'enseignement d'une langue vivante alors qu'au collège seuls 8,75 % des élèves l'étudient comme LV1. Afin d'encourager la diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième, dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère, avec une priorité donnée à l'anglais pour les élèves ne l'ayant pas étudié à l'école primaire. Cette expérience se poursuivra, en sixième ou en cinquième, au cours de la prochaine année scolaire et la perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la deuxième langue vivante (LV2) obligatoire en série S, n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV2. Enfin, dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont régulièrement déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. La célébration du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée a représenté un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de

l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives. A l'occasion de cette commémoration, il a été demandé aux ministres français et allemand chargés de l'éducation, dans le prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence de mai 2001, de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire. Les ministres français et allemand encourageront ainsi les actions d'information déjà lancées telles que les DeutschMobiles et les FranceMobiles et le site FplusD. Ils ont apporté leur soutien à la journée sur la langue allemande et les professions qui s'est tenue le 2 avril 2003 à la Sorbonne. Ils seront présents à la rencontre, qui sera organisée à l'automne 2003 en France et réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays, et soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation. Le 22 janvier 2003, des textes relatifs à la relation franco-allemande ont été lus et commentés dans les écoles, les collèges et les lycées. A partir de 2004, cette journée sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

Données clés

Auteur : M. Léon Vachet
Circonscription : Bouches-du-Rhône (15e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16303
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2852
Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5427